Municipalité de Verchères
581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

DISTRICT NO 5

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES **SCRUTIN DU 12 NOVEMBRE 2023**

Par cet avis public Carole Dulude, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 13 octobre 2023. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
   - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
   - Le 18 septembre 2023
     - Vous aviez la citoyenneté canadienne
     - Vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
     - Vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
   - De plus, vous deviez, le 18 septembre 2023, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
     - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
     - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

       NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

   Mairie de Verchères au 581 route Marie-Victorin, Verchères
   30 octobre 2023 de 14h à 17h30 et de 19h à 22h
   31 octobre 2023 de 10h à 13h et de 14h30 à 17h30

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou joindre son adjoint, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

   Présidente d'élection ou son adjoint
   581 route Marie-Victorin Verchères,
   tél : 450 583-3307

Signature

Donné à Verchères, le 16 octobre 2023

Carole Dulude,
Présidente d'élection

SM-15 (23-04)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 47, 54, 125 et 133